

# conférence

C  
C 91/INF/16  
Novembre 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-sixième session

Rome, 9 - 28 novembre 1991

F

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU DIXIEME CONGRES FORESTIER MONDIAL

*Ces conclusions et recommandations s'efforcent de prendre en compte l'ensemble des rapports nationaux et régionaux, des mémoires généraux et spéciaux, des contributions volontaires et des idées exprimées lors des débats. Afin de faciliter leur consultation, elles sont présentées par chapitre, conformément à la structure du Congrès. Elles sont avant tout destinées aux professionnels de la forêt et du bois, ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent aux différents aspects de la foresterie.*

*Ce document se veut complémentaire de la déclaration finale du Congrès, qui s'adresse davantage aux opinions publiques, aux responsables politiques et aux organisations internationales, inter-gouvernementales et non gouvernementales du monde entier.*

## CHAPITRE A : LA FORET, PATRIMOINE PROTECTEUR

### 1 Forêt et climat

L'influence des écosystèmes forestiers sur les micro-climats et les climats est loin d'être négligeable. Par leur effet sur les flux de carbone, la forêt et le bois peuvent se comporter comme des "sources" de gaz à effet de serre, en cas de déboisements massifs, ou comme des "puits", puisqu'une sylviculture adaptée et des extensions forestières peuvent conserver et améliorer le capital sur pied. En aval de la forêt, le recours à des emplois pérennes du bois peut accroître cet effet de stockage. Les réflexions et travaux actuels concernant les changements climatiques induits par l'effet de serre ou résultant de phénomènes naturels prennent en compte ces données et perspectives.

L'insuffisance des modèles prédictifs actuels du climat, ainsi qu'une relative incertitude sur les mécanismes d'interaction entre la forêt et le climat empêchent d'arrêter définitivement, dès maintenant, des stratégies forestières régionales pertinentes.

Toutefois l'impact global des actions à conduire dans le domaine de la forêt et du bois ne serait perçu qu'à partir du moment où le rythme de déforestation serait significativement freiné au niveau mondial.

*Un important effort de recherche doit être mené rapidement dans les domaines de la physiologie des arbres, de la variabilité infraspécifique des caractères d'adaptation, de la quantification et de l'évolution des humus, de l'écologie forestière et de la gestion des feux.*

*Les gestionnaires et chercheurs forestiers doivent être mieux informés des études de climatologie et des recherches sur les modèles climatiques. Un travail en commun pourrait notamment être conduit sur la climatologie forestière en relation avec l'Organisation Météorologique Mondiale.*

*Le recours à des règles adaptées d'aménagement et de sylviculture, l'extension des opérations de boisement, et le développement des emplois du bois pour des utilisations pérennes ou la production d'énergie doivent contribuer à la réduction de l'effet de serre.*

*La diminution de la consommation de combustibles fossiles doit être encouragée, tout particulièrement dans les pays industrialisés. Les énergies alternatives doivent être promues.*

### 2 Protection des sols et des ressources en eau

Le rôle bénéfique d'un couvert forestier est confirmé par la plupart des travaux de recherche, tant pour la protection des sols et des eaux que pour la prévention des glissements de terrain, ou encore la fixation des dunes. Des incertitudes subsistent néanmoins sur de nombreux points : estimation de l'évapotranspiration, impact des différents types de gestion forestière, relations entre le type de forêt et la qualité des eaux,...

L'implantation ou la ré-implantation de la végétation sont, avec la construction de barrages et de banquettes, un des moyens d'actions à la disposition de l'homme.

La texture et la structure des sols, leur composition chimique et leur capacité de rétention en eau constituent des éléments majeurs de la potentialité des stations forestières. Pour mieux orienter les interventions sylvicoles, il est indispensable de disposer d'un solide diagnostic stationnel et, parfois, d'études locales sur le fonctionnement et la nutrition des écosystèmes forestiers.

*Les recherches en cours doivent être poursuivies et renforcées, notamment dans les forêts tropicales, par :*

- l'augmentation du nombre de dispositifs expérimentaux ;*
- le recours accru aux techniques de modélisation ;*
- l'élargissement de l'échelle d'étude des bassins versants étudiés;*
- et une meilleure intégration de l'hydrologie forestière dans les études globales sur les écosystèmes.*

### **3 Evaluation en termes économiques et sociaux des services rendus par la forêt**

Les facteurs économiques ne sont pas seuls à être pris en compte dans une décision affectant la forêt. La difficulté de quantifier en termes objectifs les rôles écologique et social de la forêt peut faire néanmoins redouter que des groupes de pression divers, souvent d'origine urbaine, et ne disposant pas toujours des informations scientifiques, techniques ou économiques nécessaires n'orientent fortement les décisions de politique forestière.

Beaucoup d'échecs sont imputables à la sous-estimation de la complexité des relations entre tous les acteurs concernés, directement ou indirectement, par les choix forestiers. Le succès d'une opération de développement ne résulte pas de l'efficacité répressive des législations forestières, mais de l'adhésion des populations concernées. Un investissement équilibré entre les capitaux sous la forme physique, financière, humaine, naturelle, institutionnelle et culturelle est la condition d'un développement authentique et durable.

*Les forestiers sont invités à prêter une plus grande attention aux attentes et besoins de la société, ainsi qu'aux valeurs retenues par les décideurs pour orienter leurs choix. Un effort constant d'information, d'explication et de participation active aux débats en cours est indispensable.*

*La notion de développement rural impose la révision des méthodes de détermination de la valeur des biens et services rendus par la forêt.*

\*\*\*

## **CHAPITRE B : LA PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER**

### **4 Protection contre les agressions biotiques et abiotiques**

La relative simplification des écosystèmes forestiers par l'action humaine, ainsi que l'introduction de certaines essences ou provenances peu adaptées au contexte local peuvent fragiliser les forêts face à des perturbations d'origine biotique ou abiotique. Par ailleurs, la préservation de l'équilibre écologique des forêts peut être compromise par les émissions polluantes.

Une attention croissante doit être portée au sol et à la nutrition des arbres (eau et éléments minéraux), et de façon plus générale au fonctionnement des écosystèmes forestiers. De bonnes pratiques sylvicoles, notamment des éclaircies précoces et adéquates, peuvent substantiellement accroître la résistance des peuplements forestiers aux aléas des événements climatiques.

Une augmentation sensible des récoltes accidentelles a été constatée au cours des dernières décennies en Europe, à la suite d'accidents climatiques.

La réduction des émissions polluantes demeure un objectif prioritaire.

*Le risque d'introduction d'organismes nuisibles dans des zones géographiquement indemnes, par les échanges internationaux de produits forestiers, doit être minimisé, notamment par le contrôle phytosanitaire aux frontières, en évitant, dans la mesure du possible, d'entraver le commerce international.*

*Il convient d'accorder une plus grande priorité à la sélectivité physiologique et écologique des traitements chimiques qui resteront nécessaires en l'absence, la plupart du temps, de techniques de lutte biologique suffisamment au point en forêt. Les recherches nécessaires à la mise en oeuvre d'une stratégie de lutte intégrée doivent être encouragées.*

*La coordination internationale des recherches concernant la santé des forêts doit être renforcée.*

## **5 Protection contre le feu**

Les feux peuvent avoir des causes premières différentes. Dans les pays industrialisés, l'abandon de certains espaces peut conduire à l'accumulation involontaire de biomasse sèche et combustible. Dans les pays en développement, l'augmentation de la demande en terres explique l'importance des feux comme moyen de défrichage. Dans les deux cas, les solutions ne peuvent venir que d'une approche intégrée du développement rural, permettant aux formations boisées de devenir une richesse locale et une source de revenus pour les populations locales. Cette approche implique nécessairement une association étroite des populations.

Les résultats de la recherche et certaines technologies nouvelles permettent dans les pays développés des espoirs quant à la résorption des causes de départ de feu, la détection précoce et l'utilisation des brûlages dirigés.

Ainsi grâce à de telles techniques, à côté de ses aspects destructeurs, le feu peut être un outil de protection, de prévention et de lutte au profit des espaces naturels et forestiers, dans un cadre de gestion précis.

*Pour prévenir les incendies de forêts et de formations sub-forésières, il est indispensable de résoudre les problèmes socio-économiques qui en sont la véritable cause première.*

*Dans tous les pays, le contexte socio-économique des zones menacées, certains comportements inconscients ou criminels, ainsi que des incompréhensions de l'opinion publique imposent un effort de pédagogie et d'information intense et renouvelé, indispensable au succès d'une politique globale de prévention.*

*La prévention et la lutte contre les feux naissants doivent être prioritaires.*

*Une coopération transfrontalière doit être organisée pour améliorer la prévention et la lutte contre les feux de forêts.*

## **6 Ecosystèmes et ressources génétiques**

Le patrimoine génétique doit être préservé et transmis aux générations futures.

Les aménagements forestiers peuvent augmenter ou diminuer la variabilité intraspécifique, la diversité des essences et la variété des écosystèmes, toutes deux interdépendantes, en agissant sur les systèmes de reproduction, les taux de recrutement et les taux de mortalité, au sein d'une population donnée.

L'application parallèle de divers systèmes d'aménagement à différents groupes de parcelles peut permettre de satisfaire au double objectif de conservation et de mise en valeur des forêts. L'aménagement forestier peut ainsi participer à l'objectif de conservation. Des changements rapides dans la conception des aménagements, tout particulièrement dans les forêts tropicales humides, sont indispensables pour sauvegarder de nombreuses espèces et leur variabilité génétique.

*Des projets régionaux d'évaluation de la biodiversité et de conservation "in situ" des ressources génétiques forestières, complémentaires de projets "ex situ", et coordonnés sur toute l'aire de répartition des essences considérées, doivent être mis en oeuvre. Des financements appropriés devront être mobilisés.*

*Dans le but de conserver certains écosystèmes forestiers remarquables ou certaines ressources génétiques insuffisamment connues, l'aménagement forestier pourra prévoir la création de zones de conservation intégrale, délimitées de façon adéquate et intégrées au sein de réseaux nationaux et internationaux.*

*Néanmoins l'attention portée à juste titre à la conservation des ressources génétiques locales ne doit pas conduire à sous-estimer l'intérêt de l'amélioration génétique et de l'introduction d'essences exotiques bien adaptées aux conditions locales.*

*Des études juridiques devront être conduites rapidement sur la propriété des patrimoines génétiques naturels, en profitant notamment de l'opportunité des négociations en cours sur la biodiversité.*

\* \* \*

## CHAPITRE C : LA FORET ET L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 7 Aménagement intégré des espaces ruraux

L'aménagement intégré des espaces ruraux procède d'une démarche volontariste qui s'efforce de planifier l'affectation pérenne des sols et leur utilisation rationnelle.

Il est très difficile d'imposer aux populations rurales des règles de protection de la forêt quand des pressions s'exercent sur les territoires forestiers afin de satisfaire des besoins alimentaires ou énergétiques vitaux. La satisfaction de ces besoins est donc un préalable.

Dans celles des régions tempérées où l'évolution de la productivité agricole conduit à diminuer les surfaces consacrées à l'agriculture, les projets de boisement s'inscrivent nécessairement dans le cadre d'un aménagement global des territoires ruraux.

*Les projets de boisement doivent respecter les contraintes propres à la gestion forestière : choix d'essences adaptées, respect d'une certaine biodiversité, longueur des cycles de production, équilibre global des classes d'âge au niveau des bassins d'approvisionnement des industries du bois, prise en compte des besoins actuels ou prévisibles,...*

*Dans les régions où la sécurité alimentaire et énergétique n'est pas encore assurée, les plantations d'arbres à usages multiples, et de façon plus générale les techniques de l'agroforesterie doivent être développées.*

*Il est indispensable d'affecter clairement et durablement une partie des terres à la forêt, dans le respect des droits de propriété et d'usages locaux traditionnels.*

*La conception et la réalisation des projets doivent associer les populations concernées dans l'aménagement de leur territoire.*

*Le planificateur doit donc dépasser les approches sectorielles pour replacer la forêt dans le contexte d'un aménagement intégré du territoire considéré.*

## **8 L'aménagement des bassins versants**

Dans l'aménagement des bassins versants, la protection de la partie amont, souvent boisée, contribue à limiter les dommages causés en aval par les inondations et la sécheresse. En aval, sur des pentes plus faibles, l'autonomie des espaces cultivés en bois de feu, fourrages et matériaux de construction, ainsi que la conservation de leur potentiel de fertilité, limitent la pression d'exploitation sur les milieux amont.

Dans certains cas, tels que les plantations de thé, les surfaces de forêt peuvent être réduites sans dommage pour l'équilibre hydrologique du bassin versant considéré.

L'érosion en montagne peut être limitée grâce à des travaux de génie civil et de revégétalisation, souvent pris en charge par les Etats.

*Les efforts de Restauration des Terrains de Montagne ne peuvent être couronnés de succès qu'à la condition d'associer les populations montagnardes et d'utiliser leurs savoir-faire traditionnels. Le développement du tourisme de montagne pose de nombreux problèmes qui concernent les populations locales et relancent l'intérêt de ces travaux.*

*L'aménagement d'un bassin versant doit être global, et concerner aussi bien l'aval que l'amont.*

*L'amélioration des connaissances de base sur la nature et la mécanique des sols est nécessaire.*

## **9 La lutte contre la désertification**

Les déserts couvrent 31% de la surface des terres émergées. La désertification doit d'abord être comprise comme une dégradation des ressources naturelles, se traduisant par une baisse continue de la productivité des terres. Ses causes sont au moins autant humaines, notamment par un déséquilibre dans l'exploitation des ressources, que climatiques ou plus généralement naturelles. Il est indispensable d'intervenir avant que le processus n'atteigne un seuil d'irréversibilité. Les déserts s'étendent à la fois vers les zones tempérées de type méditerranéen et vers les zones tropicales sèches de type sahélien.

Certaines pratiques des populations locales en forte croissance démographique, ainsi que certaines décisions politiques des gouvernements sont loin de refléter une perception correcte du rôle de l'arbre et de la forêt dans les zones arides. La lutte contre la désertification nécessite une approche plus globale et prospective, reposant sur un meilleur diagnostic des contraintes du milieu et des attentes des populations locales.

La vitalité des végétations naturelles est là pour nous rappeler que lutter contre la désertification est souvent un objectif réaliste.

*Afin d'éliminer une cause importante de pression sur des formations ligneuses particulièrement fragiles dans les zones arides, il est indispensable d'apporter des solutions pérennes à l'approvisionnement énergétique des populations locales. La réhabilitation des boisements naturels et la plantation d'arbres à usages multiples, de brise-vent et de rideaux abris doivent être envisagées dans le cadre d'un aménagement agro-sylvo-pastoral intégré.*

*Les actions de lutte contre la désertification doivent s'inscrire dans des programmes comportant également des mesures dans les domaines de la santé, du désenclavement et de l'alphabétisation ; de tels programmes doivent être mis en oeuvre avec le concours d'animateurs formés aux réalités de terrain.*

*Le PAFT comporte de telles dispositions ; le Plan d'Action Forestier Méditerranéen en projet devra également en comporter.*

## **10 Fonctions sociale, culturelle et paysagère de l'arbre et de la forêt**

*"La foresterie n'est pas un problème d'arbres mais un problème d'hommes" (J. WESTOBY)*

*L'extension rapide des grands centres urbains donne une importance nouvelle à l'arbre dans la ville et aux forêts péri-urbaines. Ces dernières constituent souvent le lieu de contact privilégié, et parfois unique, des populations urbaines avec le milieu naturel, et méritent des aménagements spécifiques.*

*Les conséquences paysagères des choix sylvicoles doivent faire l'objet d'une attention croissante, tout particulièrement dans les zones visuellement sensibles, comme les lisières.*

*Les valeurs culturelles attachées à l'arbre et à la forêt peuvent contribuer à mobiliser l'opinion publique en faveur de la protection du patrimoine forestier, aux niveaux local, national et mondial.*

*La foresterie urbaine est un domaine récent, interdisciplinaire, et en pleine évolution.*

*La promotion de la foresterie urbaine doit être faite. Celle-ci doit associer collectivités urbaines, associations et secteur privé, et viser à une meilleure information du public.*

*La gestion des forêts péri-urbaines doit être fondée sur leur intérêt économique et social.*

*Le maintien de conditions minimales à la survie de l'arbre et la mise au point de catalogues d'essences et de techniques culturelles adaptées devront être recherchés par les gestionnaires urbains, grâce notamment à des échanges internationaux d'expériences.*

*Les aménagements forestiers devront comporter un traitement paysager, de nature à faciliter leur adoption par la collectivité.*

*L'aspect culturel et le respect des populations vivant dans les forêts devront être soigneusement pris en considération.*

*L'application de la Convention sur le Patrimoine culturel et naturel de l'humanité, doit contribuer à la conservation des arbres, forêts et sites spécifiques et en particulier des arbres et groupes d'arbres remarquables d'importance historique et culturelle ou à caractère biologique unique.*

\*\*\*

## CHAPITRE D : LA GESTION DU PATRIMOINE FORESTIER

### 11 Evaluation des ressources forestières et suivi de leur évolution

La micro-informatique, les techniques statistiques et de modélisation, la télédétection et les nouveaux systèmes d'information géographique ont considérablement accru les performances technologiques des inventaires.

L'utilisation à bon escient de ces coûteux outils est une raison supplémentaire de faire davantage travailler ensemble aménagistes, planificateurs, responsables de l'exécution opérationnelle et spécialistes des inventaires. Elle exige en outre une bonne formulation préalable des besoins des futurs utilisateurs.

*Il est indispensable de promouvoir une meilleure interaction entre inventaires d'une part, définition et suivi des politiques forestières d'autre part.*

*Les inventaires forestiers doivent devenir des outils de diagnostic et de suivi des écosystèmes forestiers, bien au-delà des mesures sur les seuls bois commerciaux. La qualité des informations déjà recueillies et la cohérence des séries de données doivent être maintenues.*

*Aux niveaux international et national, il faudra se doter des moyens humains et institutionnels permettant un suivi correct et continu de l'évolution des patrimoines forestiers. L'harmonisation internationale des définitions devra être poursuivie.*

*Il faut accélérer les transferts de technologie permettant aux pays en développement de procéder à l'évaluation de leurs ressources forestières et au suivi de leur évolution.*

*L'évaluation des ressources forestières mondiales entreprise par l'OAA constituera une base de données internationale essentielle. Après son achèvement, elle devra faire l'objet d'une mise à jour périodique.*

### 12 L'aménagement des forêts

Les aménagistes disposent aujourd'hui d'outils de plus en plus performants permettant de prendre en compte la complexité croissante des aménagements, notamment dans les zones fragiles. Mais la fixation d'objectifs clairs, la formulation des problèmes, le choix des modalités examinées, la nature et la qualité des données à récolter restent des préalables nécessaires.

Un aménagement n'est efficace que s'il tient compte des besoins des populations immédiatement concernées et s'il emporte leur adhésion.

Dans les zones tropicales, l'objectif de conservation intégrale de toutes les forêts est illusoire, en raison de la pression des besoins immédiats des populations riveraines. Il convient désormais de choisir, en accord avec ces populations, la fraction des forêts naturelles à maintenir en réserve, et d'aménager le reste en conciliant, autant que possible, production, maintien du capital et conservation de la biodiversité, dans les objectifs de l'aménagement.

Dans les zones arides, l'aménagement sylvo-pastoral permet d'assurer la pérennité de la forêt et la reconstitution des richesses fourragères en milieu forestier, en respectant un équilibre entre les produits ligneux et la production de fourrage. La mise en oeuvre d'un tel aménagement requiert la participation active des éleveurs détenant des droits d'usage.

*Les aménagements forestiers doivent intégrer sur le long terme la complexité de la gestion des écosystèmes forestiers et les contraintes multiples auxquelles ceux-ci sont soumis, partout dans le monde.*



*Une réduction raisonnable de la taille des unités élémentaires de l'aménagement et la mise en place d'indicateurs de gestion sont souhaitables, ainsi que la mise au point de terminologies et de références propres aux grandes régions de la planète, notamment les régions méditerranéennes.*

*Des aménagements forestiers doivent être conçus et appliqués avec souplesse et créativité. L'avenir est à une certaine diversité des types d'aménagement dont la notion de "réserve extractive", mise au point pour l'Amazonie brésilienne, est un exemple.*

*D'une façon générale, les surfaces de forêts tropicales effectivement aménagées devraient être augmentées.*

*Un réseau international d'expérimentations et d'essais sur les techniques d'aménagement devrait être organisé.*

### **13 Boisement et reboisement**

Les plantations forestières permettent de réhabiliter des terrains dégradés à la production marginale dans leurs usages actuels mais disposant d'un potentiel d'amélioration.

La réussite des plantations suppose l'adaptation des espèces aux sites à planter et aux objectifs poursuivis, provenances et clones utilisés. Cela suppose un réel effort de diagnostic du milieu, d'amélioration génétique du végétal, d'organisation des chantiers, de planification des interventions sylvicoles, de maîtrise des coûts, dans le cadre d'aménagements intensifs.

Les plantations forestières correspondent à environ 3 % des surfaces boisées actuelles et contribuent à la production mondiale annuelle de bois dans une proportion très supérieure à leur importance en surface.

*Pour la réussite des programmes de plantation il est nécessaire de mieux associer chercheurs, planificateurs, propriétaires, gestionnaires et utilisateurs.*

*Par delà des contestations parfois dogmatiques de l'introduction d'espèces exotiques, la priorité doit être le maintien du potentiel de production des sols et d'une certaine biodiversité, et une production soutenue.*

*La plus grande attention doit être accordée au choix du matériel végétal utilisé et à la recherche des symbioses, en particulier pour la fixation d'azote.*

*Une augmentation importante des surfaces forestières plantées est une nécessité absolue pour satisfaire une demande croissante de produits ligneux, pour diminuer la pression sur les écosystèmes forestiers naturels et pour fixer le gaz carbonique.*

*L'existence d'aménagements doit garantir les opérations sylvicoles, notamment les entretiens, nécessaires au passage d'une plantation à une forêt.*

### **14 La gestion de la faune sylvestre**

La faune sauvage présente une importance économique et sociale considérable, trop souvent négligée dans les aménagements forestiers malgré l'importance des interactions. Une plus grande diversité de ceux-ci peut assurer le maintien de conditions favorables à une faune riche et diversifiée, dont l'existence et la densité ne doivent cependant pas remettre en cause la pérennité de la forêt ou sa régénération.

Un aménagement adapté à la faune sauvage peut en outre valoriser des terres marginales. Des exemples concrets montrent que le tourisme de chasse et l'élevage de certaines espèces de la faune forestière constituent une source de recettes importante à l'échelle de certaines régions ou pays.

*Des aménagements intégrant la gestion de la forêt et de la faune doivent être mis au point et bénéficier d'échanges internationaux d'information.*

*Les populations locales doivent être associées à la gestion de cette faune et en tirer un bénéfice direct, pour mieux assurer leur appui et leur participation aux aménagements sophistiqués que cherchent à mettre en oeuvre certains Etats.*

*La formation des forestiers doit comporter une sensibilisation à la gestion de la faune.*

\*\*\*

## **CHAPITRE E : LA FORET, PATRIMOINE ECONOMIQUE**

### **15 Les produits de la forêt**

Une sensibilité croissante aux apports écologiques et sociaux de la forêt vient désormais compléter l'intérêt porté depuis toujours à la production de bois.

On assiste à une prise de conscience de la richesse et de la diversité des ressources non ligneuses de la forêt, encore trop mal appréciées, dont la récolte et la transformation sont une source importante d'emplois et de revenus, généralement sans dommages pour l'environnement. Le stade actuel de développement scientifique permet d'envisager une exploitation durable rationnelle de ces ressources.

La récolte du bois et des autres produits de la forêt, dans le cadre d'un aménagement, permet, dans la plupart des cas, de financer la sylviculture, garantissant la mise en oeuvre de l'aménagement, donc la pérennité de la ressource. La valeur économique des produits de la forêt est incontestablement la meilleure incitation à sa protection.

Les erreurs de gestion et les exploitations forestières abusives ne sont que marginalement responsables de la déforestation, par comparaison à d'autres facteurs extérieurs au secteur forestier.

La connaissance des interactions exploitation-environnement, leur intégration dans la gestion sylvicole, ainsi que des politiques adaptées d'aide aux investissements peuvent notamment permettre de disposer d'entreprises qualifiées, minimisant les dégâts causés par l'exploitation forestière.

*La société doit apprécier à sa juste valeur l'importance économique et environnementale de l'exploitation des produits de la forêt dans le cadre d'un aménagement.*

*Les produits forestiers non ligneux et la possibilité de "domestiquer" de nouvelles espèces végétales ou animales doivent être mieux pris en compte.*

### **16 Le bois, source d'énergie**

Le bois reste la principale source d'énergie pour près de la moitié de la population mondiale et beaucoup de petites industries rurales. La production d'énergie reste en fait, en quantité, la principale utilisation finale du bois.

La réflexion sur l'effet de serre offre une opportunité pour définir enfin une politique volontariste et cohérente de valorisation énergétique du bois. Il peut être fait ainsi davantage appel aux potentialités offertes par le bois, ressource renouvelable donc neutre à l'égard du cycle du carbone. Cette ressource, bien gérée, permet donc d'économiser des énergies fossiles dont la combustion augmente quant à elle le taux de gaz carbonique dans l'atmosphère.

*Pour accroître les disponibilités et réduire la pression des populations rurales sur les ressources ligneuses, il est nécessaire d'aménager une plus grande part des formations forestières et arborées existantes pour les rendre plus productives. Des plantations à croissance rapide, de préférence à objectifs multiples, devraient être effectuées là où existe un besoin local aigu.*

*La récupération des sous-produits des industries de transformation du bois et des produits finis usagés à base de bois doit être encouragée pour accroître les ressources.*

*L'amélioration des techniques de combustion, et plus généralement de transformation énergétique du bois, doit être recherchée en priorité.*

*L'amélioration des informations et des données statistiques, tant sur la consommation de bois de feu que sur la nature et l'origine du bois consommé doit être poursuivie.*

### **17 Le bois, matière première**

A terme le caractère naturel du matériau bois contribuera probablement à en augmenter la demande. En outre, la demande de bois devrait bénéficier du fait qu'il s'agit d'un matériau dont l'élaboration et la mise en oeuvre consomment relativement peu d'énergie.

L'évolution technologique restera la source principale d'amélioration de la valorisation du matériau bois. Elle doit permettre de faire face à la hausse des prix résultant de la raréfaction de la matière première, de valoriser des ressources jusqu'alors mal exploitées, de résoudre les problèmes posés par la diversité croissante des caractéristiques propres à chaque type de ressources locales, et de remédier à l'inadéquation actuelle de certaines de ces ressources aux besoins du consommateur final.

*Un effort de recherche doit permettre de mieux utiliser, mettre en oeuvre et protéger le bois, ainsi que d'inventer de nouveaux produits valorisant les qualités propres à ce matériau. L'informatique et la productique doivent contribuer à l'amélioration de la productivité des usines et à l'optimisation du rendement matière.*

*De plus en plus le coût du bois, comme de tout matériau ou matière première, devra prendre en compte l'incidence de facteurs externes tels que la protection de l'environnement.*

*Il est nécessaire de mieux valoriser les produits connexes des industries forestières ainsi que le recyclage des sous-produits et des produits usagés, notamment des papiers.*

### **18 Les marchés du bois et des produits transformés**

La consommation mondiale de bois devrait continuer à augmenter, au moins au rythme de la croissance démographique et du progrès des économies, notamment dans les pays en développement. Après l'an 2000, le facteur déterminant de l'évolution du commerce international sera l'état de la ressource en bois ronds, avec la baisse de la récolte dans les forêts naturelles, notamment tropicales, et l'arrivée en production des grands boisements intensifs qui ont été entrepris par certains pays. Les échanges porteront de plus en plus sur des produits transformés.

Dans les pays industrialisés, le marché du bois porte de plus en plus sur un service et une fonction (isolation, portance, esthétique,...), ce qui impose aux entreprises une adaptation permanente. On assiste à l'intensification d'une triple concurrence : intra-matériau (entre bois massif et panneaux, par exemple), entre matériaux (entre bois et matière plastique, par exemple) et entre matières premières (pour la fabrication du papier, par exemple).

Les réglementations environnementales influenceront de plus en plus la définition des prestations attendues de chaque produit, et favoriseront ainsi les matériaux qui y satisferont le mieux.

Le boycott des bois tropicaux par les pays industrialisés pourrait, en réalité, accélérer la disparition des forêts tropicales, en faisant baisser la valeur du bois d'oeuvre et en rendant d'autres affectations du sol plus attractives.

*D'une façon générale, les entraves au commerce du bois et des produits dérivés devront être éliminées.*

*La commercialisation d'un nombre plus élevé d'essences tropicales doit être recherchée.*

*Il convient de renforcer les concertations en vue de définir des normes commerciales et de promouvoir des échanges d'information, en particulier dans le cadre de l'OIBT, et des organisations régionales oeuvrant pour un développement harmonieux du commerce international, fondé sur la gestion soutenue des forêts.*

*L'usage du bois, matière propre et renouvelable, doit être encouragée.*

\* \* \*

## **CHAPITRE F : LES INSTITUTIONS ET LES POLITIQUES**

### **19 Politique et planification forestière**

Le principal défi actuel est d'allier développement socio-économique et conservation de l'environnement, alors que l'augmentation rapide de la pression démographique dans certains pays rend inévitables de grands changements dans les zones forestières.

Le soutien dont bénéficient les politiques forestières nationales dépend largement de la mesure où elles répondent effectivement aux besoins de la société.

Le plus important pour une politique forestière consiste en l'existence d'une stratégie à long terme et d'une planification globale de l'affectation des sols, en une approche intégrée et multi-objectifs, reposant sur une information objective et complète, et en des mesures d'incitation et d'encouragements.

Il est nécessaire de disposer d'une bonne capacité d'évaluation des conséquences probables de scénarios alternatifs, et de mécanismes de consultation des différents groupes d'intérêt concernés. Cela permet de respecter la légitime diversité d'intérêt de l'ensemble des acteurs publics et privés, y compris les représentants des populations locales, et de susciter leur participation effective à tous les niveaux où doivent se prendre des décisions et se rendre des arbitrages.

Pour ce qui concerne les outils juridiques qui concourent à une politique forestière, un préalable élémentaire consiste à éviter leurs contradictions, et à s'assurer de la capacité à les mettre effectivement en oeuvre.

Les aides financières et les incitations fiscales sont importantes et peuvent revêtir des formes très variées, mais il faut être très attentif à l'évaluation de leurs effets réels.

*L'urgence et l'importance des problèmes forestiers ainsi que les solutions et leurs implications doivent être mises en évidence auprès des responsables politiques et du public afin d'obtenir leur soutien constant.*

*Les politiques d'aide aux pays en développement devront porter la plus grande attention à les doter des moyens leur permettant la mise en oeuvre d'une politique forestière alliant conservation et développement.*

*Les politiques forestières de demain devront être des politiques de l'arbre, de la forêt et de tous leurs produits, et devenir davantage une composante de l'aménagement du territoire, du développement rural et de la conservation de la nature, intégrant les interactions avec les autres secteurs d'activité socio-économique.*

*Les nécessaires mises à jour des politiques forestières doivent maintenir la continuité des axes principaux sur un terme compatible avec la durée des cycles forestiers.*

## **20 L'administration forestière**

Suivant les pays, par-delà les inerties qui retardent les adaptations, on constate une orientation vers la déconcentration et la décentralisation des responsabilités, en même temps que les structures territoriales forestières sont renforcées ou intégrées dans d'autres administrations publiques.

La responsabilité de gestion du domaine public forestier tend à être clairement dissociée des missions régaliennes ou d'orientations de l'administration. Les administrations nationales se concentrent de plus en plus sur la formulation de politiques forestières, la négociation des conditions de leur mise en oeuvre (notamment les outils législatifs, réglementaires et fiscaux), et la mobilisation des ressources nécessaires. Elles prennent en charge des relations internationales en plein développement.

*Dans ce cadre il est de plus en plus important de disposer de mécanismes de coopération entre les niveaux local, régional et national, afin de prévenir les conflits d'intérêt et d'autorité, les incompréhensions, le manque de communication et d'efficacité entre les concepteurs et ceux qui sont chargés de mettre en oeuvre les politiques forestières.*

*Les recrutements doivent être élargis à d'autres disciplines (économie, sociologie, etc...) pour s'adapter à la nouvelle nature des tâches ou acquérir de nouvelles techniques.*

*Les administrations doivent avoir les moyens d'accomplir leurs missions.*

## **21 Les acteurs forestiers publics**

Si les caractéristiques propres aux acteurs publics peuvent garantir une certaine permanence de la gestion et un souci de l'intérêt général, elles peuvent aussi s'accompagner de lenteurs, de rigidité et d'inefficacité dans les décisions et l'action. L'Etat peut se révéler incapable d'assurer la continuité budgétaire indispensable à la mise en oeuvre à long terme de grands projets forestiers.

Il existe une très grande diversité des statuts juridiques et des modes de fonctionnement des organismes para-publics, sous la tutelle de l'Etat, qui peut offrir une solution possible à des types de problèmes très différents.

*L'affectation de forêts ou de terres à vocation forestière aux collectivités territoriales peut permettre de mieux associer les populations locales à la gestion du patrimoine forestier, en respectant leurs droits d'usage, tout en générant localement des recettes financières et des emplois.*

*Il est nécessaire de donner aux administrations forestières et aux organismes para-publics les moyens d'une plus grande souplesse.*

## 22 Les acteurs forestiers privés

Le savoir-faire et l'imagination des communautés villageoises peuvent garantir les conditions d'une exploitation écologiquement responsable du milieu forestier.

L'identification du propriétaire privé à sa forêt est une garantie de bonne gestion. Une fiscalité adaptée doit permettre la sauvegarde et l'amélioration du patrimoine forestier. L'intérêt public justifie la constitution d'organisations permettant la formation des propriétaires et leur coopération, facilitant ainsi une gestion intensive et régulière des forêts à un coût intéressant pour la collectivité.

L'importance d'un réseau dense de petites entreprises rurales valorisant une grande diversité de produits forestiers doit être soulignée.

*Il convient de favoriser l'accès des petites entreprises rurales à des technologies plus performantes mais facilement maîtrisables, afin de leur permettre la fabrication, dans des conditions économiques intéressantes, d'une large gamme de produits indispensables à la vie locale.*

*Il faut impérativement et rapidement améliorer les conditions des contrats de travail en forêt, et chercher à rendre ces travaux plus attractifs. Dans les pays en développement, il est prioritaire d'améliorer l'efficacité et la productivité, grâce à une formation pratique adaptée et à des conditions de travail plus satisfaisantes.*

*L'association des communautés villageoises à la conception et à la mise en oeuvre des programmes forestiers qui se déroulent sur leur territoire est indispensable.*

*Les propriétaires privés doivent être assurés du respect constant par la société des conditions d'exercice de leur activité.*

*Il convient d'être attentif à compenser les services rendus à la collectivité par les forêts privées.*

## 23 Formation et enseignements forestiers

L'enseignement supérieur forestier doit avant tout former des professionnels très compétents, et aptes à travailler avec des spécialistes de disciplines complémentaires. La nécessité pour le forestier de travailler dans un cadre multidisciplinaire à la réalisation des programmes forestiers impose à l'enseignement forestier de s'ouvrir, sans toutefois élargir de manière excessive et superficielle l'éventail des matières enseignées.

*Il faut néanmoins renforcer systématiquement les enseignements scientifiques de base, ainsi que les connaissances sur le fonctionnement et la gestion des écosystèmes forestiers et sur l'agroforesterie ; il faut également renforcer la collaboration entre spécialistes de différentes disciplines.*

*Dans les pays en développement, la formation des techniciens doit bénéficier de programmes mieux définis et harmonisés, accueillir plus de femmes et s'effectuer de plus en plus dans le futur environnement de travail. Dans ces pays, les efforts de vulgarisation doivent être renforcés.*

*Une bonne articulation entre enseignement supérieur et enseignement technique doit être recherchée, notamment quant à l'équilibre des effectifs.*

*Il est de plus en plus nécessaire de concevoir et de mettre en oeuvre une politique active d'information du public, adaptée aux contextes forestiers locaux et aux groupes cibles. En particulier, les enfants représentent un enjeu de grande importance pour le futur, de même que les femmes dans certains pays en développement.*

## 24 Recherche forestière

Les thèmes de recherche actuellement privilégiés (réchauffement du climat) ne doivent pas faire négliger les thématiques traditionnelles et leur évolution scientifique vers une complexité croissante et l'interdépendance des disciplines.

Les progrès viendront davantage de l'agrégation des résultats de nombreuses petites équipes d'un bon niveau scientifique, ouvertes sur la communauté internationale, plutôt que d'un petit nombre de gros laboratoires. De façon complémentaire la décision du GCRAI. (Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale) d'accueillir les sciences forestières et agroforestières renforcera les synergies entre disciplines.

*Les recommandations du XIXème Congrès Mondial de l'IUFRO (Montréal, 1990) doivent être mises en oeuvre. Un soutien doit être apporté à la collaboration internationale et à la coordination des besoins en programmes de recherche, tels que décrits dans le PAFT. L'initiation, le développement et la réorientation de la recherche fondamentale et appliquée relative au rôle des forêts doivent être encouragés. Une attention plus grande doit être portée à la mise sur pied, au renforcement et au maintien des institutions de recherche forestière.*

*Les recherches sur le fonctionnement des écosystèmes forestiers doivent être développées, ainsi que les nombreux aspects évoqués à l'occasion des thèmes déjà traités.*

*Un meilleur rapprochement avec la recherche agricole est souhaitable, notamment pour l'agroforesterie, à la condition de respecter et de valoriser les spécificités de la recherche forestière.*

*La garantie du financement pour une durée compatible avec les contraintes des recherches forestières est indispensable au succès.*

*Il est important de développer les capacités de recherche aux niveaux nationaux, et de faciliter les échanges nationaux et internationaux, sous toutes leurs formes, entre les différents centres de recherche, notamment par la mise en place de réseaux thématiques.*

*Le statut du chercheur mérite d'être revalorisé dans la plupart des pays.*

## 25 Coopération internationale dans le domaine forestier

Des problèmes tels que l'effet de serre, la protection de la biodiversité, le libre commerce des bois, ou encore la protection de certains milieux ou espèces menacés, ont montré qu'une approche internationale est nécessaire à une analyse efficace de leurs causes et de leurs effets.

Les O.N.G. ont joué un rôle certain dans l'émergence de la prise de conscience mondiale des problèmes liés au déboisement et à une gestion à court terme des questions forestières.

Toute coopération repose sur l'existence d'une liaison étroite et d'un dialogue entre les pays, permettant de définir des solutions consensuelles. Les consultations, forums et conférences sont donc nécessaires, mais ne se substituent pas aux autres formes de coopération.

L'aide technique et les transferts de technologies ont pour objectif essentiel le renforcement des capacités nationales et locales des pays bénéficiaires à tirer pleinement parti des investissements, afin de ne plus dépendre de cette aide.

L'aide financière est indispensable aux pays en développement qui connaissent des difficultés économiques telles qu'ils ne peuvent pas assurer les investissements nécessaires à la protection et à l'utilisation durable des forêts.

Les priorités des prochaines années portent sur la fourniture d'expertises adaptées aux pays qui les demandent, la collecte et la gestion informatique des données nécessaires (notamment sur la ressource), l'explicitation des conditions préalables à un réel développement soutenu, l'amélioration des coordinations inter-sectorielles, inter-organismes et internationales, ainsi que la mobilisation des moyens nécessaires au financement efficace des programmes.

*La communauté internationale ne doit pas être uniquement attentive aux pays en développement, mais devra l'être aussi à ceux de l'Europe de l'Est.*

*Le long terme forestier et la nature des fonctions multiples de la forêt, tant au niveau local que global, nécessitent des modes de financement adaptés et spécifiques.*

*Certains mécanismes ont été mis au point, tels que les échanges dette-nature, les remises de dettes, la "Facilité pour l'Environnement Mondial", des taxations spécifiques, etc... Ces mécanismes doivent être mieux utilisés, complétés et adaptés et la mise à disposition effective des aides au profit du bénéficiaire final doit être accélérée.*

*Des mécanismes généraux tels que les plans d'ajustement structurel doivent prendre en considération les spécificités des investissements forestiers.*

*L'aide financière internationale doit être attribuée dans le cadre de programmes nationaux cohérents dont les plans d'actions élaborés dans le cadre du PAFT sont un bon exemple. Ce dernier doit être plus largement soutenu financièrement et politiquement par la communauté internationale. Il devra en être de même du PAF. Méditerranéen en préparation.*

*La participation active des ONG doit être encouragée et celles-ci doivent aider à développer les complémentarités entre conservation et développement.*

*Les accords de coopération et la mise en oeuvre des aides doivent se faire sans empiéter sur la souveraineté des Etats.*

*La coopération internationale dans les domaines plus généraux de la planification de l'utilisation des terres et des politiques d'aménagement du territoire, doit être renforcée.*

*La CNUED représente une opportunité pour aboutir à des principes, non juridiquement contraignants mais faisant autorité, sur la gestion, la conservation et la mise en valeur de toutes les forêts du monde.*

*Les conclusions et recommandations du présent Congrès doivent être prises en considération dans les négociations en cours, sous l'égide des Nations-Unies, sur les changements climatiques et la biodiversité.*

*Les organisations internationales et inter-régionales qui intègrent dans leurs activités des questions forestières ou directement connexes doivent davantage collaborer pour assurer la cohérence des réponses aux demandes de coopérations, et améliorer leur efficacité.*

PARIS, le 26 septembre 1991

\* \* \*